

Des 4 coins du village



Feuilleton d'Informations de Horgues – Septembre 2011 – n°11

EDITO

Madame, Monsieur,

En cette rentrée, nous vous proposons le 11^{ème} numéro de notre bulletin municipal.

L'été qui se termine a été globalement calme sur la commune. La météo de juillet et les travaux de sécurisation du stade ont visiblement découragé les gens de voyage de séjourner chez nous cette année.



Le 15 juin dernier, le conseil municipal a validé la transformation du POS en PLU; un document d'urbanisme n'est jamais parfait et est toujours l'objet de discussions et d'arbitrages compliqués. Pour autant, cela permet à une commune d'avoir une ligne directrice claire en termes de développement et d'urbanisme.

La commune de Montignac a choisi de délibérer pour son entrée dans notre communauté de communes Gespe-Adour-Alaric, ce qui je le pense est porteur d'espoirs pour l'avenir.

Notre nouvelle salle des fêtes a reçu l'aval de la commission de sécurité et donc, peut être utilisée (voir article page 3).

Le diagnostic assainissement présenté en mairie en juin dernier (nous sommes en attente du document définitif) par le bureau d'études SOGREAH confirme la nécessité de prévoir des travaux importants lourds et coûteux. Nous étudierons toutes les pistes de financement possibles afin d'en amortir le coût.

Les travaux du giratoire de la rue Bellevue sont normalement prévus pour la fin de l'année.

La seconde édition du Festival «Orgues à Horgues» aura lieu les 1^{er} et 2 octobre prochains. Cette manifestation nécessite une grande préparation et un travail de 2 ans de l'association « Le temps des manivelles » que je remercie pour leur travail. La soirée cabaret prévue le samedi soir est un moment fort du week-end et, de son succès dépend la pérennité du festival. Je remercie par avance toutes les personnes qui assisteront à ce spectacle.

La rentrée scolaire s'est déroulée normalement. Les effectifs sont stables (voir article page 4). Nous avons réalisé quelques travaux d'entretien mais il est clair que les bâtiments sont vieillissants et que la question d'une réfection en profondeur des bâtiments se posera rapidement.

En ce mois de septembre, je vous souhaite de profiter pleinement des derniers jours de l'été qui espérons le, nous ferons oublier les jours pluvieux de juillet.

Nous avons la chance de vivre dans un cadre agréable à nous de savoir le conserver et continuer à l'améliorer.

Bonne reprise à toutes et à tous.

Très cordialement,
Jean-Michel Ségneré

FESTIVAL «ORGUES À HORGUES»

La 2^{ème} édition du festival « Orgues à Horgues » se déroulera les 1^{er} et 2 octobre prochains.

Des tourneurs d'orgues de barbarie de toute la France et même d'Allemagne et de Belgique viendront à nouveau animer notre village tout au long de ce week-end et partager avec nous leur répertoire de chansons d'hier et d'aujourd'hui.

Le thème des vieux métiers sera cette année associé à celui de la musique mécanique ; rémouleur, cardeur, fileuse de laine, ... vous feront redécouvrir les gestes d'autrefois.

En point d'orgue de ce premier jour de festival, la soirée cabaret du samedi soir proposera un repas- spectacle où joie et bonne humeur seront garanties.

N'oubliez pas de vous inscrire....Places limitées !



Voici les grandes lignes du programme du week-end :

SAMEDI 1^{ER} OCTOBRE

12h30 : Ouverture du festival
Vin d'honneur offert par la municipalité

14h30 : Concert d'Edmond DUPLAN, Chanteur Pyrénéen.
A la Salle des fêtes.
Entré gratuite.

21h00 : Soirée Cabaret.
A la Salle des fêtes.
Garderie gratuite des enfants de 3 à 12 ans, à partir de 20h30, assurée par l'ADMR.
(places limitées)

DIMANCHE 2 OCTOBRE

9h30 : Messe à l'église St Mauront de Horgues animée par un tourneur d'orgue.

14h30 : Jeux pour les enfants et leurs parents animés par les bénévoles de l'association.
Au Stade.

17h30 : Spectacle de dressage de chevaux au lac de Horgues

18h00 : Lâcher de ballons et tirage de la tombola

19h00 : Cérémonie de clôture

De nombreuses autres animations seront proposées : jeux gonflables, tir à l'arc, magicien, voitures anciennes, ...

Buvette et restauration rapide
Navette gratuite des parkings aux sites

Le programme détaillé sera distribué très prochainement dans vos boîtes aux lettres et nous espérons que vous serez très nombreux encore cette année à venir partager ces moments de convivialité.

INFOS CCAS

La télé assistance

La commune de Horgues par le biais du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a décidé d'aider les personnes âgées ou handicapées qui souhaiteraient s'équiper d'un système de téléassistance.

A cet effet, un partenariat a été mis en place avec la société d'aide à domicile « Pyrène Plus ».

Les personnes intéressées peuvent contacter **DIRECTEMENT** « Pyrène Plus » qui se chargera de l'installation ainsi que des modalités d'inscription.

Numéro de téléphone : 05 62 44 06 19.

Tarifs du service de télé assistance :

- 🌀 Installation : 50 €, 25 € pris en charge par la commune
- 🌀 Abonnement mensuel avec un pendentif et un bracelet : 22 €, 11 € pris en charge par la commune pour les personnes non imposables.

PP

Sortie CCAS

La prochaine sortie du CCAS programmée le samedi 15 octobre nous mènera dans le Pays Basque à Cambo les Bains pour une visite guidée de la villa Arnaga d'Edmond Rostand. Après le traditionnel déjeuner au restaurant, départ pour St Jean de Luz où nous découvrirons la station balnéaire lors d'une visite commentée en petit train.

Tarifs :

- 🌀 30 € pour les horguais ;
- 🌀 50 € pour les extérieurs ;
- 🌀 20 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Départ prévu à 8h15 ; retour en début de soirée

Inscription impérative avant le mardi 04 octobre au secrétariat de la mairie de Horgues.

PP

JOURNEE DU 28 MAI 2011

A nouveau un voyage a été organisé par le CCAS ;

Nous sommes partis sous un beau soleil dans le Tarn et Garonne ;

Nous avons visité la charmante ville de Nérac avec un guide ;

Pour terminer la matinée, nous avons eu le plaisir de déguster les chocolats de la chocolaterie « La Cigale » et connaître certains secrets de fabrication ;

Un déjeuner au restaurant a été servi au bord de l'eau ;

Ensuite, nous sommes partis visiter le musée du liège à Mézin ;

Nous avons terminé par un moment de détente où les participants étaient libres de se promener ou de s'asseoir devant une boisson rafraichissante étant donnée la chaleur pesante de l'après-midi ;

Vivement le 15 octobre 2011 que nous repartions pour une autre destination...

MCT

CENTRE DE LOISIRS

La reprise en gestion communale du centre de loisirs à partir du 1^{er} janvier 2012 a été votée en conseil municipal le 15 juin dernier. Depuis plus de 10 ans, c'est la fédération Léo Lagrange qui assurait le fonctionnement du centre moyennant une participation financière de la commune qui comme le montre l'histogramme ci-dessous n'a cessé de croître d'année en année.

Ces augmentations successives trop importantes et de plus en plus difficiles à supporter pour le budget communal ont été l'élément déclencheur de cette prise de décision.

Pour les utilisateurs du centre, peu de changement en perspective : la qualité de la prestation sera au minimum équivalente et un effort particulier sera fait sur l'accueil des familles et la facturation.

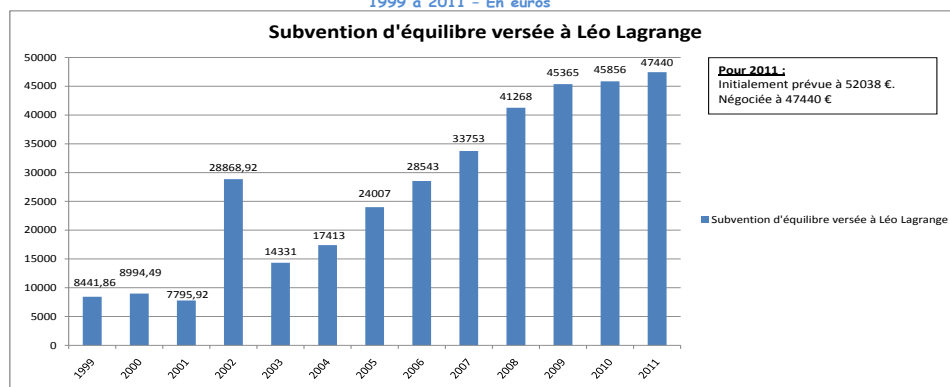
Le nombre de sorties dans l'année sera au moins le même et le contenu en sera diversifié.

L'éveil sport et les mercredis ski seront maintenus.

La reprise en gestion communale du centre devrait permettre dans un premier temps de maîtriser les dépenses et de générer dans les années à venir des économies importantes.

Histogramme Prestation d'équilibre versée à Léo Lagrange

1999 à 2011 - En euros



IF

TRAVAUX ET RÉALISATIONS

☞ Travaux d'accessibilité pour personne à mobilité réduite à l'école maternelle

☞ Travaux de sécurisation de la rampe d'accessibilité à l'école maternelle



Accessibilité école maternelle

☞ Engazonnement de la cour de l'école maternelle



Cour de l'école maternelle

☞ Réfection du mur du cimetière de l'église



Mur de l'église

☞ Salle polyvalente terminée (cf article ci-dessous)

☞ Réfection peinture des vestiaires du H.F.C.

☞ Sécurisation du mur de clôture en cailloux de l'école

☞ Choix du bureau d'études pour le rond point de la rue Bellevue

VPC

ACQUISITION

☞ Acquisition de mobilier pour la salle polyvalente (tables et chaises).

☞ Acquisition de mobilier scolaire pour la classe de grande section / cours préparatoire.

VPC

SALLE POLYVALENTE



Le financement de la salle polyvalente :

Le montant global des travaux est de 800 000 euros H.T.

Le taux du crédit contracté en décembre 2010 est de 3,16 % sur 25 ans. Si nous contractions le crédit aujourd'hui, le taux serait de 5,1 % : nous avons donc effectué une économie de 300 000 € sur 25 ans (durée totale d'engagement du crédit).

Nous avons obtenu 134 000 € de subvention répartie comme suit :

☞ 100 000 € attribués par l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

☞ 34 000 € attribués par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées au titre du F.A.R. (Fonds d'Aménagement Rural).

La salle polyvalente :

La commission sécurité, réunie le 09 août dernier, a défini la capacité d'accueil du public de telle sorte :

☞ 400 personnes pour des manifestations assises.

☞ 700 personnes pour des manifestations debout.

La surface totale de la salle polyvalente, hors terrasse extérieure, est d'environ 750 m² :

☞ Une salle principale d'accueil du public de 401,84 m², équipée d'une scène surélevée de 84,82 m² ;

☞ Une cuisine équipée de 59,80 m², conçue pour concevoir, servir ou distribuer des repas, des goûters,...

☞ Un ensemble sanitaire de 29,64 m² avec accès aux personnes à mobilité réduite ;

La municipalité met à votre disposition du mobilier spécifique à la salle :

☞ 15 tables rondes,

☞ 400 chaises,

☞ 50 tables rectangulaires.

La location de la salle polyvalente :

Vous trouverez au secrétariat de la mairie de Horgues la convention qui liera la mairie aux utilisateurs de la salle polyvalente ; elle a été établie après concertation des communes voisines qui ont des salles comparables.

Pour votre information, les conditions pour prétendre bénéficier de la salle polyvalente, sous réserve d'acceptation par Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints par délégation, sont, par ordre de priorité :

☞ Les écoles maternelle et primaire et le centre aéré « les maynats » de la commune de Horgues ;

☞ Les associations à but non lucratif, domiciliées sur la commune de Horgues, ou exerçant une partie de leurs activités à Horgues (attestation d'assurance à fournir) ;

☞ Les personnes domiciliées à Horgues pour leur usage personnel et/ou familial exclusivement moyennant la somme de 250 € (hors assurance) ;

☞ Les personnes qui ne sont pas domiciliées à Horgues pour leur usage personnel et/ou familial moyennant la somme de 1200 € (hors assurance).



VPC

RENTRÉE DES CLASSES

Le 5 septembre, tous les élèves horguais étaient bien présents en ce lundi de rentrée qui s'est déroulée dans le calme.

Les effectifs globaux sont stables par rapport à l'année passée avec 94 enfants scolarisés dans les 2 écoles. Mais encore cette année, les disparités entre classes sont importantes : un effectif idéal pour les 2 classes des grands alors que les classes des petits sont très chargées, particulièrement celle de grande section / CP.

Suite à la demande conjointe des enseignants et des délégués des parents d'élèves, une aide supplémentaire sera mise en place par la municipalité dans cette classe l'après-midi, assurée par le personnel communal.



Ecole primaire

EFFECTIFS 2011/2012 :

Ecole maternelle :	Classe de M^{me} Sanroman :	Petite section :	13
		Moyenne section :	13
		Total :	26
Ecole primaire :	Classe de M^{me} Vidal :	Grande section :	15
		Cours préparatoire :	14
		Total :	29
	Classe de M^{lle} Julian :	CE1 :	9
		CE2 :	10
		Total :	19
	Classe de M. Varin :	CM1 :	11
		CM2 :	9
		Total :	20

IF

FORMALITÉS EN LIGNE

Dans le but de moderniser le service public, la direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME) a mis en place pour les usagers la possibilité d'effectuer des démarches en ligne :

- Déclarer un changement d'adresse à différentes administrations,
- S'inscrire sur les listes électorales de la commune,
- Effectuer son recensement citoyen (ou militaire),
- Certificat de situation d'un véhicule (non gage), ...

Pour ce faire, vous devez créer un compte personnel sur le site mon.service-public.fr qui est un guichet virtuel disponible 7j/7 et 24h/24 pour vous et votre foyer.

➤ **Vous souhaitez demander votre inscription sur les listes électorales ?**

Si l'inscription sur les listes électorales est possible à tout moment de l'année, vous ne pourrez voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année

suivante. C'est pourquoi, pour pouvoir voter en 2012, il vous faut donc vous inscrire impérativement avant le 31 décembre 2011.

Disponible 24 heures/24, 7 jours/7, la démarche en ligne Demande d'inscription sur les listes électorales est très facile d'utilisation. Il vous suffit de créer un compte sur mon.service-public.fr pour y accéder, de répondre aux quelques questions en ligne et de numériser les pièces justificatives nécessaires. En quelques clics seulement, votre demande est transmise à votre commune.

➤ **Vous désirez effectuer en ligne votre recensement citoyen ?**

Si vous venez d'avoir 16 ans et que vous êtes de nationalité française cette démarche vous concerne. Vous avez en effet l'obligation de vous faire recenser dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire. Jusqu'à présent vous deviez obligatoirement vous rendre en mairie. Désormais grâce au service Recensement citoyen obligatoire vous pouvez vous faire recenser en ligne, à tout moment et sans aucun déplacement.

VPC

ÉTAT CIVIL

NOS BONHEURS

Le 27 juin 2011

Clara Marie Cris **DOUSSIER**

Le 13 juillet 2011

Titoan **MARTIN - DULOUT**

Le 21 août 2011

Romain Camille Matthew **LANES**



NOS PEINES

Le 05 juin 2011 à Horgues

Marie-Thérèse **CALLIZO épouse CACHAU** (70 ans)

Le 10 juin 2011 à Tarbes

Maurice **TARISSAN** (92 ans)

Le 02 août 2011 à Tarbes

Gilbert **AUDO** (75 ans)

Le 25 août 2011 à Horgues

René Armand Augustin **GALISSARD** (78 ans)

Le 04 septembre 2011 à Tarbes

Marc **DODIER** (55 ans)

MÉMO

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Ouvert :

Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi de 16h00 à 18h00

Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Judi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Permanence des élus

lundi, mercredi, vendredi de 18h à 19h 30

Monsieur le Maire tous les jours sur RdV

Tél 05 62 45 19 26

Fax 08 11 38 21 39

Email commune-de-horgues@wanadoo.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

Horaires d'ouverture :

Lundi / Mardi : 16 h à 18 h

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18 h

Judi : 16 h à 18 h

Vendredi : 10h à 12h et 15h à 18 h

Tél 05 62 45 19 48

À VOS AGENDAS

FORUM des ASSOCIATIONS.....
le 17 septembre 2011

COURSE CYCLISTE P. PIRÈS.....
le 17 septembre 2011

FESTIVAL « ORGUES à HORGUES ».....
les 1^{er} et 2 octobre 2011

DON DU SANG.....
le 12 octobre 2011

ESCAPADE au PAYS BASQUE.....
le 15 octobre 2011

LOTO « Temps des manivelles».....
le 5 novembre 2011

DÉCHETTERIE MUNICIPALE :

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14 h à 17 h

Mercredi : 14 h à 17 h

Samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h

Tél : 06 85 09 02 98

Nouveau

Imprimerie
IMAGES

Conception et impression :
IMAGES Arts Graphiques

Bastillac Innovation 65000 Tarbes
Tél. : 05 62 51 05 31 • Fax : 05 62 44 19 05
E-mail : images65@wanadoo.fr